

PLAN R+3

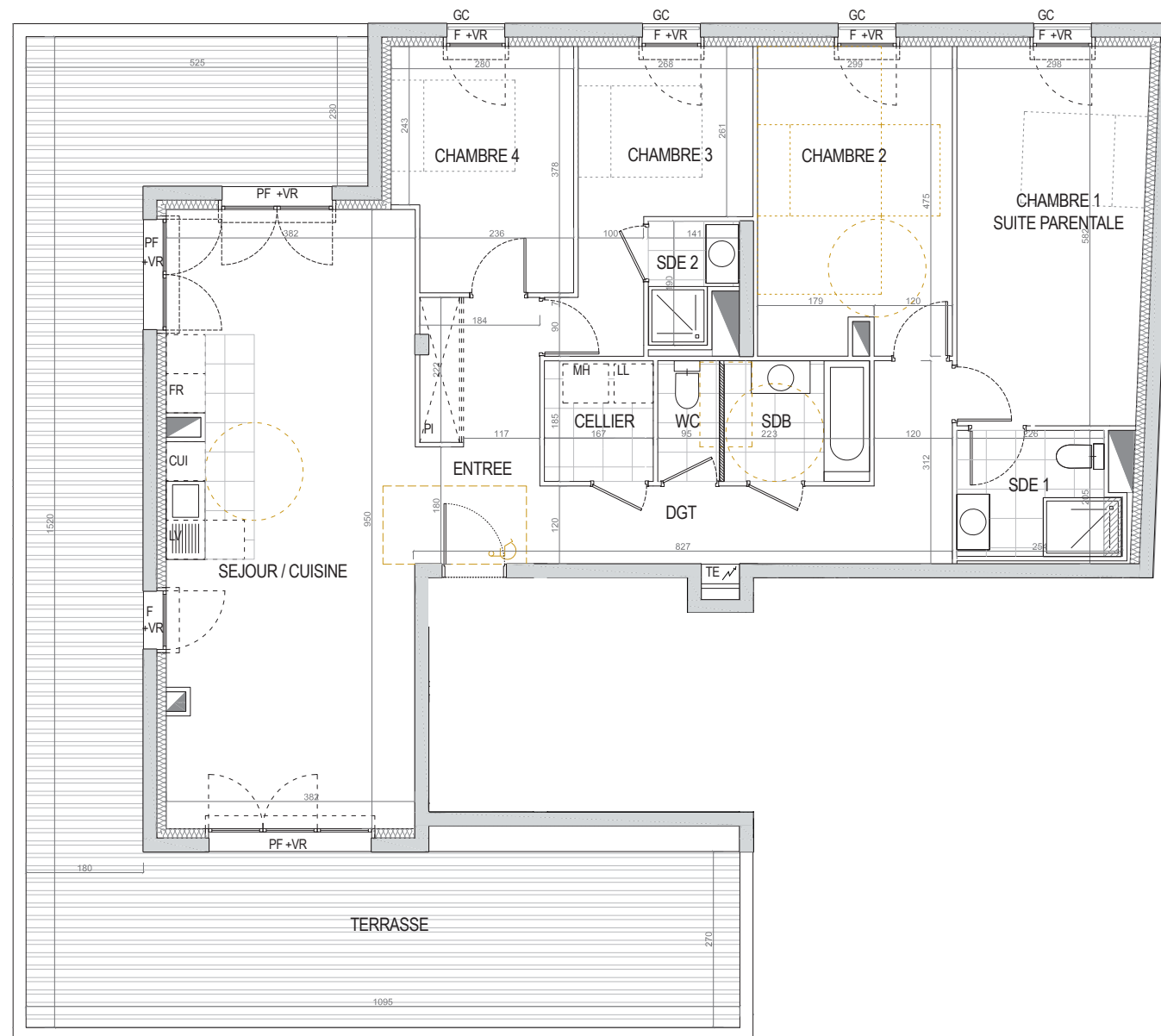
SURFACE HABITABLES

ENTREE	7.6 m ²
DGT	9.9 m ²
SEJOUR/CUISINE	36.1 m ²
CELLIER	3.1 m ²
CHAMBRE 1	16.4 m ²
CHAMBRE 2	14 m ²
CHAMBRE 3	9.6 m ²
CHAMBRE 4	10 m ²
SDE1	4.6 m ²
SDE2	2.2 m ²
SDB	4.1 m ²
WC	1.7 m ²

TOTAL 119.3 m²
TERRASSE 60 m²

T5 - 5 PIECES - R+3 - APPARTEMENT 301

Cette adaptation nécessite une demande de travaux modificatifs acquéreurs entraînant une dérogation aux règles de la construction relatives à l'accessibilité des bâtiments d'habitations collectifs aux Personnes à Mobilité Réduite.



Légende SDE: Salle d'eau / SDB: Salle de bain / DGT: Dégagement / VR: Volet roulant / GC: Garde-corps / GCV: Garde-corps vitré / PF: Porte fenêtre / F: Fenêtre sur allège / TE: Tableau électrique / FR: Réfrigérateur / CUI: Cuisson et four / LV: lave-vaisselle / LL: Lave-linge / Pl: Placard / MH: Module hydraulique / FP: Faux plafond / Soffite:

Les surfaces et les côtes indiquées, dimensionnelles ou arithmétiques, sont soumises aux tolérances réglementaires et contractuelles. Les soffites, faux-plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimension. La hauteur sous soffites, faux-plafonds ou poutres est de 2m minimum. Les canalisations, retombées, regards ne sont pas figurés. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. Les plantations figurant sur le plan de présentation du lot sont indicatives et pourront faire l'objet de modifications, aussi bien en nombre qu'en type. Le calepinage des zones carrelées est donné à titre purement indicatif.